



negociation DROITS FAMILIAUX



DES DROITS FAMILIAUX POUR CHANGER VOS VIES

À l'image de notre société, les besoins des agents pour concilier vie professionnelle et vie familiale évoluent.

Pour la FNME CGT, il est important de prendre en compte ces évolutions avec les attentes des agents qui y sont liées et d'alerter les employeurs sur leur responsabilité sociale.

Je n'ai pas pu bénéficier de l'AFE pour ma fille qui est en classe préparatoire au concours de radiologie !

Georges, 54 ANS

Le temps est donc venu d'intégrer ces transformations dans le fonctionnement de nos entreprises. **La FNME CGT rentrera en négociation de branche à compter de janvier 2017 sur les " nouveaux droits familiaux" dans les Industries Électriques et Gazières.**

Il faut un nouveau droit à congé pour accompagner un enfant hospitalisé plusieurs jours.

Julien, 29 ANS

La FNME CGT porte des propositions issues de nos repères revendicatifs, des questionnaires de début d'année et des échanges réguliers avec les syndicats sur ce thème.

Voici quelques une de nos propositions :

- la **reconnaissance par les entreprises des aidants** avec des aménagements du temps de travail et la rémunération de certains congés actuellement sans soldes pour accompagner nos proches lors de moments difficiles ;
- un **nouveau congé "parents" ouvert aux mères comme au pères**, en lieu et place du "congé mère de famille" sans réduction des droits ;
- une plateforme d'aide aux aidants,
- une **évolution du congé "enfant malade"** toujours rémunéré mais sans la notion d'autorisation du hiérarchique,
- une **évolution du sursalaire pour un enfant**, sous forme de prime fixe sans proportionnalité avec les revenus, une mesure transitoire entre l'ancien et le nouveau sursalaire et une redéfinition de l'enfant à charge ;

Ce n'est pas normal qu'il y ait toujours une différence de traitement entre PACS et mariage dans nos entreprises.

Anna, 32 ANS





- une **révision de l'Aide aux Frais d'Études** avec une clarification sur les études ouvrant le droit à l'aide et en supprimant la notion de 25 ans sur l'âge limite pour en bénéficier ;



La FNME CGT a fait beaucoup de propositions pour cette négociation qui concerne l'ensemble des salariés de toutes les entreprises des IEG et porte sur vos droits ou avantages liés à la famille et issu du corpus statutaire mais aussi sur des nouveaux droits qui concernent les aides aux aidants ! Sur ce dernier point, c'est complètement nouveau et tout est à gagner !

Qu'est qu'on est censé payer avec un sursalaire de 2€29 par mois pour un enfant ?

Johann, 40 ANS

Mon supérieur hiérarchique me refuse systématiquement mon droit à congé pour enfant malade.

Adeline, 28 ANS

Les employeurs ne feront pas de cadeaux aux salariés ! Ce qui sera donné d'un côté sera repris de l'autre.

Vous l'aurez compris, les enjeux sont importants et impactent aussi votre pouvoir d'achat. Il vous faut vous emparer du sujet et de vous rapprocher de votre syndicat CGT.

Des avancées sociales sont obtenues tous les jours grâce aux revendications collectives partagées et portées par toutes et tous avec la CGT.

GAGNONS DE NOUVEAUX DROITS !

Bulletin de contact ou d'adhésion

- À RETOURNER :**
- à un(e) militant(e) CGT de votre secteur
 - à la FNME-CGT, Pôle vie syndicale - 263 rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX
 - par mail à l'adresse viesyndicale@fnme-cgt.fr

JE SOUHAITE PRENDRE CONTACT AVEC LE SYNDICAT

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE RENCONTRE AVEC LE SYNDICAT POUR MIEUX CONNAÎTRE LA CGT

JE DEMANDE MON ADHÉSION À LA CGT

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél : _____ Email : _____

Unité : _____ Signature : _____

